

ANNEXE « A »

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

BORDURES ET TROTTOIRS

(Article 6)

Article	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF
A1	Sciage de bordure de béton :	mètre linéaire	50 \$
A2	Sciage de bordure de granit :	mètre linéaire	60 \$
A3	Reconstruction d'une bordure de béton (incluant tous les travaux) :		
A3.1	longueur maximale de 10 m	mètre linéaire	160 \$
A3.2	longueur supérieure à 10 m	mètre linéaire	145 \$
A4	Reconstruction d'une bordure de granit (incluant tous les travaux) :		
A4.1	fourniture de granit	mètre linéaire	60 \$
A4.2	pose de bordure ou remplacer une bordure existante d'une longueur maximale de 10 m	mètre linéaire	125 \$
A4.3	pose de bordure ou remplacer une bordure existante d'une longueur supérieure à 10 m	mètre linéaire	114 \$
A5	Reconstruction d'un trottoir (incluant tous les travaux) :		
A5.1	longueur maximale de 10 m et largeur maximale de 1,52 m	mètre linéaire	268 \$
A5.2	longueur supérieure à 10 m et largeur maximale de 1,52 m	mètre linéaire	244 \$
A5.3	lorsque la largeur du trottoir est supérieure à celle mentionnée aux articles A5.1 et A5.2		le tarif prévu aux articles A5.1 et A5.2 de cette annexe est alors calculé au prorata de la largeur du trottoir
A6	Reconstruction d'un trottoir avec bordure de granit (incluant tous les travaux) :		
A6.1	fourniture de granit	mètre linéaire	60 \$
A6.2	longueur maximale de 10 m et largeur maximale de 1,52 m incluant la pose de bordure ou remplacer la bordure existante	mètre linéaire	288 \$
A6.3	longueur supérieure à 10 m et largeur maximale de 1,52 m incluant la pose de bordure ou remplacer la bordure existante	mètre linéaire	264 \$
A6.4	lorsque la largeur du trottoir est supérieure à celle mentionnée aux articles A6.1 et A6.2		le tarif prévu aux articles A6.2 et A6.3 de cette annexe est alors calculé au prorata de la largeur du trottoir

ANNEXE « B »

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INFRASTRUCTURES
BRANCHEMENTS DE SERVICES
(Article 7)

B1 COUT DES BRANCHEMENTS DE SERVICES

				Rues, routes et chemins de moins de quatre (4) voies		Routes de quatre (4) voies et plus	Routes dont la gestion incombe au Ministère des transports du Québec
				Emprise routière de moins de 17 m	Emprise routière de 17 m et plus		
Article	Diamètre		Unité	Coût			
B1.1	Aqueduc seulement						
B1.1.1		Aqueduc 19 mm (3/4")	L'unité	11 550 \$	14 650 \$	22 000 \$	18 900 \$
B1.1.2		Aqueduc 25 mm (1")	L'unité	11 600 \$	14 800 \$	22 150 \$	18 950 \$
B1.2	Sanitaire 125 mm (5") ou 150 mm (6")						
B1.2.1	Pluvial (fossé)	Sans aqueduc	L'unité	11 150 \$	14 250 \$	21 300 \$	18 550 \$
B1.2.2	Pluvial (fossé)	Aqueduc 19 mm (3/4")	L'unité	11 550 \$	14 650 \$	22 000 \$	18 900 \$
B1.2.3	Pluvial (fossé)	Aqueduc 25 mm (1")	L'unité	11 600 \$	14 800 \$	21 150 \$	18 950 \$
B1.2.4	Pluvial 150 mm (6")	Sans aqueduc	L'unité	12 050 \$	15 200 \$	23 000 \$	19 300 \$
B1.2.5	Pluvial 150 mm (6")	Aqueduc 19 mm (3/4")	L'unité	12 450 \$	15 600 \$	23 750 \$	19 650 \$
B1.2.6	Pluvial 150 mm (6")	Aqueduc 25 mm (1")	L'unité	12 550 \$	15 700 \$	23 900 \$	19 750 \$
B1.2.7	Pluvial 200 mm (8")	Sans aqueduc	L'unité	12 150 \$	15 300 \$	23 150 \$	19 400 \$
B1.2.8	Pluvial 200 mm (8")	Aqueduc 19 mm (3/4")	L'unité	12 500 \$	15 700 \$	23 900 \$	19 700 \$
B1.2.9	Pluvial 200 mm (8")	Aqueduc 25 mm (1")	L'unité	12 600 \$	15 800 \$	24 050 \$	19 800 \$

B2 COUT DES BRANCHEMENTS DE SERVICES POUR DES CANALISATIONS D'UN DIAMETRE SUPERIEUR A CEUX PREVUS AU TABLEAU DE L'ARTICLE B1 DE CETTE ANNEXE

S'il est nécessaire d'installer des canalisations pour l'égout pluvial d'un diamètre supérieur à 200 mm (8 ") ou sanitaire d'un diamètre supérieur à 150 mm (6 "), le propriétaire paie le coût réel de ces canalisations calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois que ce coût soit moindre que le coût qui serait applicable en vertu de l'article B1 de cette annexe pour un égout pluvial d'un diamètre de 200 mm (8 ") ou sanitaire d'un diamètre 150 mm (6 ") selon le cas.

Le coût des travaux pour la réalisation d'un branchement de services ayant une entrée d'eau de plus de 25 mm est établi par la Direction de l'environnement et des infrastructures en fonction du coût réel des travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois être moindre que le coût qui serait applicable en vertu de l'article B1 de cette annexe pour une entrée d'eau de 25 mm.

B3 AJOUT D'UNE CONDUITE OU MODIFICATION D'UNE CONDUITE

Dans le cas de l'ajout d'une conduite ou de la modification du diamètre de l'une ou l'autre des conduites du branchement de services, le propriétaire doit payer le coût réel de l'ajout ou de la modification calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois excéder, dans le cas d'un branchement de services dont le coût est établi au tableau de l'article B1 de cette annexe, le coût qui serait applicable pour un nouveau branchement de services en vertu de ce tableau.

B4 DEUX BRANCHEMENTS DE SERVICES ET PLUS DANS LA MEME TRANCHEE

Lorsqu'une seule tranchée est creusée pour l'installation de deux branchements de services et plus, le coût de ces branchements est alors égal au coût applicable pour un seul branchement en vertu de l'article B1 de cette annexe plus un montant équivalent à 40% de ce coût pour chaque branchement additionnel.

B5 INSTALLATION DE BRANCHEMENTS DE SERVICES PENDANT LA PERIODE HIVERNALE

Lorsque les travaux pour l'installation d'un branchement de service sont effectués pendant la période du 15 novembre au 15 avril, le coût applicable, selon le cas, en vertu du l'article B1 ou B4 de cette annexe, est augmenté de 50%.

Lorsqu'un branchement de services est visé par l'article B2 de cette annexe et que les travaux sont effectués pendant la période prévue au premier alinéa, le coût réel du branchement ne peut alors être moindre que le coût qui serait applicable en vertu du tableau de l'article B1 pour un égout pluvial de 200 mm ou sanitaire de 150 mm ou pour une entrée d'eau de 25 mm, selon le cas, augmenté de 50%.

Lorsque les travaux prévus à l'article B3 de cette annexe sont effectués pendant la période prévue au premier alinéa, le coût réel de ces travaux ne peut alors excéder, dans le cas d'un branchement de services dont le coût est établi au tableau de l'article B1 de cette annexe, le coût qui serait applicable pour un nouveau branchement de services en vertu de ce tableau augmenté de 50%.

B6 OBSTRUCTION D'UN EGOUT ET TEST FUMIGENE

Les frais pour enlever une obstruction dans un égout, pour une inspection télévisée ou pour un test fumigène sont établis comme suit :

	Coût par intervention ¹	Coût par intervention ²	Coût par intervention ³
Test fumigène	305 \$	375 \$	445 \$
Inspection télévisée seulement	280 \$	345 \$	415 \$
Débouchage d'un égout			
Sans camion basse pression, sans inspection télévisée	145 \$	180 \$	210 \$
Sans camion basse pression avec inspection télévisée	290 \$	360 \$	430 \$
Avec camion basse pression, sans inspection télévisée	765 \$	865 \$	965 \$
Avec camion basse pression et inspection télévisée	815 \$	915 \$	1015 \$

- 1 : Du lundi au vendredi entre 7h00 et 15h00
- 2 : Du lundi au vendredi avant 7h00 et après 15h00 ainsi que le samedi
- 3 : Le dimanche et les jours fériés

B7 COUT DU DEGEL DES BRANCHEMENTS DE SERVICES OU DES TRAVAUX RELATIFS A CES BRANCHEMENTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNES DANS CETTE ANNEXE

Lorsque les employés de la Ville ou un entrepreneur doivent exécuter des travaux pour procéder au dégel d'un branchement de services ou des travaux relatifs à des branchements autres que ceux mentionnés dans cette annexe, le propriétaire de l'immeuble desservi doit alors acquitter le coût réel de ces travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C.

B8 CAS PARTICULIERS DU BOULEVARD DE LA RIVE-SUD, SECTEUR SAINT-ROMUALD

Nonobstant les articles B1 et B4 de cette annexe, le coût des nouveaux branchements de services est facturé selon le coût réel des travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C, sans toutefois être moindre que le coût qui serait applicable en vertu du tableau de l'article B1, dans le cas du côté nord du boulevard de la Rive-Sud, du numéro civique 1205 au numéro civique 1633, secteur Saint-Romuald.

Lorsque les travaux sont effectués pendant la période du 15 novembre au 15 avril, le coût ne peut alors être moindre que le coût qui serait applicable en vertu du tableau de l'article B1 augmenté de 50%.

B9 FRAIS SUPPLEMENTAIRES POUR UNE INSPECTION EN DEHORS DE LA JOURNEE REGULIERE OU DE LA SEMAINE REGULIERE DE TRAVAIL

Lorsqu'une inspection pour un branchement de services n'est pas effectuée du lundi au vendredi entre 7h00 et 15h00 des frais de 210 \$ sont exigibles en sus du coût applicable, selon le cas, en vertu de l'article B1 ou B4 de cette annexe.

B10 FRAIS SUPPLEMENTAIRES POUR UNE OUVERTURE OU UNE FERMETURE DE VANNE D'ARRET DE LIGNE EN DEHORS DE LA JOURNEE REGULIERE OU DE LA SEMAINE REGULIERE DE TRAVAIL.

Lorsqu'une ouverture ou fermeture de vanne d'arrêt de ligne n'est pas effectuée du lundi au vendredi entre 7h00 et 15h00, le propriétaire de l'immeuble desservi doit alors acquitter le coût réel de ces travaux calculé de la façon prévue au deuxième alinéa de l'article 7 du présent règlement et établi selon les tarifs prévus à l'annexe C.

ANNEXE « C »

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INFRASTRUCTURES
DIVERS
(Article 10)

Horaire de travail pour la main-d'œuvre visée par les articles C1.1 à C1.35					
Temps régulier		Du lundi au vendredi de 7h00 à 15h00			
Temps et demi		Du lundi au vendredi avant 7h00 et après 15h00 ainsi que le samedi			
Temps double		Le dimanche et les jours fériés			
Horaire de travail pour la main-d'œuvre visée par les articles C1.36 à C1.39					
Temps régulier		Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30			
Temps et demi		Du lundi au vendredi avant 8h30 et après 16h30			
Temps double		Le samedi, le dimanche et les jours fériés			
Article	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF		
C1	MAIN-D'ŒUVRE ¹				
			Temps régulier	Temps et demi	Temps double
C1.1	Signaleur	l'heure	31 \$	42 \$	52 \$
C1.2	Préposé balance et réception de matériel	l'heure	32 \$	43 \$	54 \$
C1.3	Préposé à l'effarouchage des goélands	l'heure	32 \$	43 \$	54 \$
C1.4	Préposé à l'environnement et à la faune	l'heure	35 \$	48 \$	60 \$
C1.5	Journalier	l'heure	36 \$	49 \$	61 \$
C1.6	Homme de service	l'heure	38 \$	52 \$	65 \$
C1.7	Horticulteur	l'heure	38 \$	52 \$	65 \$
C1.8	Journalier-chauffeur	l'heure	38 \$	52 \$	65 \$
C1.9	Arboriculteur élagueur	l'heure	38 \$	52 \$	65 \$
C1.10	Opérateur spécialisé en incinération	l'heure	40 \$	54 \$	69 \$
C1.11	Chauffeur-opérateur	l'heure	43 \$	57 \$	72 \$
C1.12	Horticulteur spécialisé	l'heure	43 \$	57 \$	72 \$
C1.13	Ouvrier spécialisé aux poteaux d'incendie	l'heure	43 \$	57 \$	72 \$
C1.14	Ouvrier spécialisé à la signalisation	l'heure	43 \$	57 \$	72 \$
C1.15	Ouvrier en environnement et faune	l'heure	44 \$	59 \$	74 \$
C1.16	Mécanicien classe 2	l'heure	45 \$	60 \$	76 \$
C1.17	Ouvrier spécialisé au bétonnage	l'heure	45 \$	60 \$	76 \$
C1.18	Ouvrier spécialisé au pavage	l'heure	45 \$	60 \$	76 \$
C1.19	Ouvrier spécialisé au service à la clientèle	l'heure	45 \$	60 \$	76 \$
C1.20	Mécanicien d'entretien	l'heure	46 \$	62 \$	78 \$
C1.21	Carrossier	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.22	Électricien	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.23	Opérateur spécialisé en traitement de l'eau	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.24	Opérateur spécialisé en assainissement de l'eau	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.25	Ouvrier qualifié d'entretien	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.26	Ouvrier spécialisé à l'équipement et l'entretien	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.27	Opérateur	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.28	Soudeur	l'heure	47 \$	63 \$	80 \$
C1.29	Ouvrier spécialisé à l'aqueduc et égout	l'heure	48 \$	65 \$	82 \$
C1.30	Électrotechnicien	l'heure	49 \$	66 \$	83 \$
C1.31	Électricien COP	l'heure	49 \$	66 \$	83 \$
C1.32	Mécanicien classe 1	l'heure	50 \$	68 \$	85 \$
C1.33	Mécanicien en chef	l'heure	52 \$	71 \$	89 \$
C1.34	Électrotechnicien en chef	l'heure	53 \$	72 \$	91 \$
C1.35	Contremaître	l'heure	69 \$	69 \$	69 \$
C1.36	Technicien	l'heure	59 \$	79 \$	100 \$
C1.37	Professionnel	l'heure	82 \$	110 \$	139 \$
C1.38	Coordonnateur	l'heure	84 \$	84 \$	84 \$
C1.39	Chef de service	l'heure	93 \$	93 \$	93 \$

Note 1 : Ces tarifs peuvent varier en fonction de conditions de travail particulières prévues aux conventions collectives en vigueur pour les employés dont notamment le rappel au travail.

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF
C2	MACHINERIE (sans l'opérateur)		
C2.1	Arroseuse de rue	l'heure	86 \$
C2.2	Balai de rue	l'heure	123 \$
C2.3	Camion 6 roues	l'heure	36 \$
C2.4	Camion 6 roues 4 X 4	l'heure	36 \$
C2.5	Camion 10 roues	l'heure	51 \$
C2.6	Camion semi-remorque	l'heure	76 \$
C2.7	Camion 10 roues à gratte avec l'aile (pas saleuse)	l'heure	80 \$
C2.8	Camion 6 roues avec nacelle	l'heure	58 \$
C2.9	Camion saleuse 8 à 12 m³ calibre électrique avec gratte et l'aile	l'heure	92 \$
C2.10	Camionnette	l'heure	16 \$
C2.11	Chargeuse 1,5 à 1,7 mètres cubes	l'heure	54 \$
C2.12	Chargeuse 1,9 à 2,6 mètres cubes	l'heure	71 \$
C2.13	Chargeuse rétrocaveuse (pépine)	l'heure	37 \$
C2.14	Ajout d'équipement de grattage au chargeur	l'heure	10 \$
C2.15	Déchiqueteuse motorisée (sans le camion)	l'heure	21 \$
C2.16	Écureur d'égout sur camion	l'heure	116 \$
C2.17	Écureur d'égout / vide puisard sur camion	l'heure	168 \$
C2.18	Équipement de réparation de nid-de-poule	l'heure	150 \$
C2.19	Faucheuse débroussailleuse arrière, portée/tracteur 45 à 75 kw	l'heure	34 \$
C2.20	Faucheuse débroussailleuse arrière, portée/tracteur 75 à 112 kw	l'heure	53 \$
C2.21	Faucheuse débroussailleuse à fléau / tracteur TV-140	l'heure	95 \$
C2.22	Fourgonnette avec nacelle	l'heure	43 \$
C2.23	Machine à vapeur 450 à 550 litres/heure sur camion 6 roues	l'heure	47 \$
C2.24	Niveleuse	l'heure	89 \$
C2.25	Niveleuse avec aile de côté	l'heure	94 \$
C2.26	Pelle excavatrice sur chenille (0,1 mètre cube)	l'heure	21 \$
C2.27	Pelle excavatrice sur chenille (0,6 mètre cube)	l'heure	64 \$
C2.28	Pelle excavatrice sur roue	l'heure	81 \$
C2.29	Rouleau compacteur asphalte	l'heure	20 \$
C2.30	Rouleau compacteur gravier	l'heure	24 \$
C2.31	Scie à pavage	l'heure	70 \$
C2.32	Souffleuse + gratte sur tracteur	l'heure	74 \$
C2.33	Souffleuse intermédiaire 1 800 à 2 650 t.m/h.	l'heure	197 \$
C2.34	Souffleuse sénior 2 750 à 5000 t.m/h	l'heure	251 \$
C2.35	Souffleuse sur tracteur 2050 à 2500 t.m/h	l'heure	144 \$
C2.36	Souffleuse amovible 2200 à 3000 t.m./h et chargeur	l'heure	219 \$
C2.37	Tracteur léger sur roues (Trackless)	l'heure	53 \$
C2.38	Tracteur léger sur chenilles	l'heure	72 \$
C2.39	Tondeuse / tracteur sur roues 15 à 21 kw	l'heure	14 \$
C2.40	Unité de service (aqueduc et signalisation) incluant outillage	l'heure	43 \$
C2.41	Unité de service biens immobiliers incluant outillage	l'heure	41 \$
C2.42	Véhicule tout terrain (Gator)	l'heure	23 \$
C2.43	Frais de kilométrage (véhicule personnel)	au km	0,43 \$

C3	OUTILLAGE		
C3.1	Caisson de sécurité	par jour	555 \$
C3.2	Compresseur débit 59 à 103 l/s	l'heure	18 \$
C3.3	Débrousailluse	l'heure	5 \$
C3.4	Dégeleuse électrique (demande minimum 2 opérateurs salaire à ajouter)	l'heure	84 \$
C3.5	Feux de chantiers	par jour	93 \$
C3.6	Machine à couper le couvert de glace	l'heure	40 \$
C3.7	Plaque vibrante 180 à 240 kg	l'heure	5 \$
C3.8	Plaque vibrante 241 à 500 kg	l'heure	7 \$
C3.9	Plaque vibrante réversible 600 à 900 kg	l'heure	11 \$

C4	MACHINERIE OU OUTILLAGE LOUÉ PAR LA VILLE	Coût réel +10%
-----------	--	----------------

C5	PIÈCES, ACCESSOIRES ET MATÉRIAUX UTILISÉS	Coût réel+10%
-----------	--	---------------

C6	AUTRES SERVICES		
C6.1	Localisation d'une entrée de service	par unité	115 \$
C6.2	Location de barrières de sécurité à des personnes autres que des organismes sans but lucratif reconnus par la Ville	par unité par jour (la prise de possession peut être faite la veille de l'événement sans frais supplémentaire)	3 \$
C6.3	Location de panneaux de signalisation	par jour	30 \$
C6.4	Perforation d'aqueduc sous pression pour des tuyaux de diamètre de 150, 200 ou 250 mm (excluant le matériel)	par utilisation	730 \$
C6.5	Perforation de tuyaux de béton 250 mm et plus	par utilisation	195 \$
C6.6	Travaux d'asphaltage (excluant le matériel)	la tonne métrique	125 \$
C6.7	Travaux de sciage de pavage	montant de base	100 \$
		+ montant du mètre linéaire	2 \$
C6.8	Utilisation de l'atelier mécanique	l'heure sans main-d'œuvre	25 \$

AUTRES SERVICES (SUITE)			
C6.9	Utilisation d'un robinet ou de vanne pour la fourniture d'eau (coût de l'eau en sus) (avec autorisation)		par jour d'utilisation 50 \$
C6.10	Utilisation d'un poteau incendie pour la fourniture d'eau (coût de l'eau en sus) (avec autorisation) aux endroits prédéterminés par la Ville		par jour d'utilisation 55 \$
C6.11	Utilisation d'un poteau incendie pour la fourniture d'eau sur un ou plusieurs jours consécutifs nécessitant l'installation d'un compteur d'eau temporaire en location ou fourni par le citoyen si applicable. (avec autorisation) (coût de l'eau en sus) Le requérant qui fait une demande pour l'utilisation d'un poteau incendie doit faire un dépôt correspondant à l'estimation des services qui lui seront rendus.		par entente 280 \$
C6.11.1		Location de compteur et des pièces nécessaires pour son installation sur le poteau incendie	par jour d'utilisation 35 \$
			par semaine 150 \$
			par mois 500 \$
C6.11.2		Les frais mensuel de vérification et lecture du compteur pour les utilisations de plus de 30 jours	1 par mois 65 \$
C6.12	Utilisation d'un poteau d'incendie pour la vérification de débit et pression dynamique et statique (avec autorisation)		par test Minimum 140 \$ ou coût réel si supérieur
C6.13	Hibernation d'un poteau incendie		par utilisation 105 \$

C7	TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR UN ENTREPRENEUR ET SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR UN PROFESSIONNEL EXTERNE
C7.1	Lorsque la Ville fait exécuter les travaux par un entrepreneur ou lorsqu'elle accorde un contrat pour des services professionnels, des frais équivalant à 10% de la facture sont ajoutés à celle-ci. Des frais de surveillance de travaux calculés selon le tarif prévu dans la section main- d'œuvre de cette annexe sont également ajoutés, le cas échéant.

C8	ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT		
C8.1	UTILISATION DES LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE		
	CATÉGORIE DE VÉHICULE	UNITÉ	TARIF
C8.1.1	Camion 6 à 10 roues	par voyage	14 \$
C8.1.2	Camion 12 roues	par voyage	19 \$
C8.1.3	Camion semi-remorque à 2 essieux	par voyage	23 \$
C8.1.4	Camion semi-remorque à 3 essieux	par voyage	32 \$
C8.2	OBTENTION D'UN PERMIS DE DÉPÔT DE LA NEIGE DANS LA RUE		
	CATÉGORIE	UNITÉ	TARIF
C8.2.1	la superficie à déneiger (allée piétonnière ou aire de stationnement)	par mètre carré	3 \$

C9	ORTHOPHOTOGRAPHIES, PHOTOS NUMÉRIQUES AÉRIENNES ET DONNÉES GÉOMATIQUES NUMÉRIQUES					
C9.1	FRAIS EXIGIBLES POUR OTHOPHOTOGRAPHIES ET PHOTOS NUMÉRIQUES AÉRIENNES DE LA VILLE					
	Catégorie d'acheteur :					
		Organisme à but non lucratif et organisme institutionnel : Sans restreindre ce qui précède sont considérés comme un organisme sans but lucratif ou un organisme institutionnel les conseils de bassins versants, les groupes conseils agricoles, l'UPA, les universités, les cégeps et le CREPUQ.				
		Autres : Autres qu'organisme à but non lucratif et organisme institutionnel				
					<i>Tarif par catégorie d'acheteur (payable lors de la commande)</i>	
	<i>Produit</i>	<i>Description</i>	<i>Superficie</i>	<i>Format</i>	<i>Organisme à but non lucratif et institutionnel</i>	<i>Autres</i>
C9.1.1	Territoire de la Ville	Ensemble du produit numérique couvrant le territoire de la Ville de Lévis (feuillet et orthophotographies)	Variable	GeoTIFF et ECW	1 000 \$	5 000 \$
C9.1.2	Feuillet	Fichier numérique de la mosaïque d'orthophotographies découpée par feuillet cartographique du SQRC à l'échelle 1 : 20 000	265 km ² (2010)	ECW	500 \$	1 000 \$
C9.1.3	Feuillet	Impression d'une mosaïque d'orthophotographies découpé par feuillet cartographique du SQRC à l'échelle 1 : 20 000	265 km ² (2010)	Papier	75 \$	75 \$
C9.1.4	Ortho photographie	Fichier numérique d'une orthophotographie	17.6 km ² (2010) 1 km ² (2008)	GeoTIFF	65 \$	65 \$
C9.1.5	Ortho photographie	Impression d'une orthophotographie numérique	17.6 km ² (2010) 1 km ² (2008)	Papier	25 \$	25 \$
C9.1.6	Photographie aérienne	Fichier numérique d'une photographie aérienne	17.6 km ² (2010) 1 km ² (2008)	TIFF	40 \$	40 \$
C9.1.7	Photographie aérienne	Impression d'une photographie aérienne à partir de l'image numérique	17.6 km ² (2010) 1 km ² (2008)	Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • <11 x 17	25 \$	25 \$
				Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • de 11 x 17 à 22 x 33	75 \$	75 \$
				Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • >22 x 33	125 \$	125 \$

					Tarif par catégorie d'acheteur (payable lors de la commande)	
	Produit	Description	Superficie	Format	Organisme à but non lucratif et institutionnel	Autres
C9.1.8	Modèle photogramétrique	Modèle photogrammétrique 3D d'une photographie aérienne compatible avec un système de photogramétrie de type DVP	17.6 km ² (2010) 1 km ² (2008)	Fichier.par	70 \$	70 \$
C9.2	FRAIS EXIGIBLES POUR IMPRESSION D'UNE PORTION D'UNE ORTHOPHOTO OU PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE POUR LA SUPERFICIE D'UNE UNITÉ D'ÉVALUATION					
	Produit	Description	Superficie	Format	Propriétaire de l'unité d'évaluation visée	Autres
C9.2.1	Portion d'une orthophoto ou d'une photographie aérienne	Impression d'une portion d'une orthophoto ou d'une photographie aérienne pour la superficie d'une unité d'évaluation	Variable	Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • <11 x 17	5 \$	25 \$
				Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • de 11 x 17 à 22 x 33	15 \$	75 \$
				Papier PDF JPEG (Mesure en pouce) • >22 x 33	25 \$	125 \$
C9.3	FRAIS EXIGIBLES POUR DONNÉES GÉOMATIQUES NUMÉRIQUES DE LA VILLE AUTRES QU'ORTHOPHOTOGRAPHIES					
	CATÉGORIE		Unité		TARIF À COÛT RÉEL (dépôt selon estimation payable lors de la commande)	
C9.3.1	Données numériques géoréférencées		Tarif minimum		59 \$	
			à l'heure		59 \$	

C10	DÉCHETTERIE (près de l'incinérateur) ET INCINÉRATEUR		
	<i>CATÉGORIE</i>	<i>UNITÉ</i>	<i>TARIF</i>
C10.1	UTILISATION DE LA BALANCE (pesée seulement) (taxes incluses)	Par pesée	15 \$
C10.2	UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE (par une personne physique résident sur le territoire de la Ville)		
C10.2.1	Béton et asphalte sans débris ou contaminant Sable et gravier sans débris ou contaminant Terre sans débris ou contaminant	Maximum 5000 kg	Gratuit
C10.2.2	Branches, bois naturel, bûches, meubles, appareils ménagers, métal		Gratuit
C10.2.3	Débris de construction, rénovation, souches, bois traités peints ou teints	0,5/m ³ et moins	Gratuit
		+ de 0,5/m ³ à 1/m ³	Gratuit
		+ de 1/m ³ à 1,5/m ³	10 \$
		+ de 1,5/m ³ à 2/m ³	20 \$
		+ de 2/m ³ à 2,5/m ³	30 \$
		+ de 2,5/m ³ à 3/m ³	40 \$
		+ de 3/m ³ à 3,5/m ³	50 \$
		+ de 3,5/m ³ à 4/m ³	60 \$
C10.2.4	Bardeaux d'asphalte	+ de 4/m ³ à 4,5/m ³	70 \$
		de 0/m ³ à 0,5/m ³	25 \$
		+ de 0,5/m ³ à 1/m ³	50 \$
		+ de 1/m ³ à 1,5/m ³	75 \$
		+ de 1,5/m ³ à 2/m ³	100 \$
		+ de 2/m ³ à 2,5/m ³	125 \$
		+ de 2,5/m ³ à 3/m ³	150 \$
		+ de 3/m ³ à 3,5/m ³	175 \$
C10.3.1	Déchets autres que ceux transportés par les éboueurs de la Ville	+ de 3,5/m ³ à 4/m ³	200 \$
		+ de 4/m ³ à 4,5/m ³	225 \$
C10.3	UTILISATION DE L'INCINÉRATEUR		
C10.3.1	Déchets autres que ceux transportés par les éboueurs de la Ville	Tarif minimum	15 \$
		La tonne métrique	190 \$

C11	UTILISATION DU LIEU D'ENTREPOSAGE ET DE CONCASSAGE DE BÉTON DE CIMENT ET DE BÉTON BITUMINEUX		
	CATÉGORIE DE VÉHICULE	UNITÉ	TARIF
C11.1	Camion 6 roues (4 tonnes métriques)	par voyage	25 \$
C11.2	Camion 10 roues (10 tonnes métriques)	par voyage	60 \$
C11.3	Camion 12 roues (14 tonnes métriques)	par voyage	85 \$
C11.4	Camion semi-remorque à 2 essieux (18 tonnes métriques)	par voyage	110 \$
C11.5	Camion semi-remorque à 3 essieux (21 tonnes métriques)	par voyage	125 \$

C12	LEVÉES SUPPLÉMENTAIRES DE CONTENANT SANITAIRE À CHARGEMENT AVANT (DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION)			
C12.1	CONTENANT SANITAIRE À CHARGEMENT AVANT POUR DÉCHETS			
	NOMBRE DE VERGE CUBE	UNITÉ	TARIF SANS COMPACTEUR	TARIF AVEC COMPACTEUR
C12.1.1	1	par levée	135 \$	171 \$
C12.1.2	2	par levée	150 \$	222 \$
C12.1.3	3	par levée	164 \$	272 \$
C12.1.4	4	par levée	179 \$	323 \$
C12.1.5	5	par levée	193 \$	373 \$
C12.1.6	6	par levée	207 \$	423 \$
C12.1.7	7	par levée	222 \$	474 \$
C12.1.8	8	par levée	236 \$	524 \$
C12.1.9	9	par levée	251 \$	575 \$
C12.1.10	10	par levée	265 \$	625 \$
C12.1.11	11	par levée	279 \$	675 \$
C12.1.12	12	par levée	294 \$	726 \$
C12.2	CONTENANT SANITAIRE À CHARGEMENT AVANT POUR RÉCUPÉRATION			
	NOMBRE DE VERGE CUBE	UNITÉ	TARIF SANS COMPACTEUR	TARIF AVEC COMPACTEUR
C12.2.1	1	par levée	85 \$	86 \$
C12.2.2	2	par levée	86 \$	88 \$
C12.2.3	3	par levée	87 \$	89 \$
C12.2.4	4	par levée	88 \$	91 \$
C12.2.5	5	par levée	89 \$	93 \$
C12.2.6	6	par levée	89 \$	94 \$
C12.2.7	7	par levée	90 \$	96 \$
C12.2.8	8	par levée	91 \$	97 \$
C12.2.9	9	par levée	92 \$	99 \$
C12.2.10	10	par levée	93 \$	100 \$
C12.2.11	11	par levée	93 \$	102 \$
C12.2.12	12	par levée	94 \$	104 \$

ANNEXE « D »

DIRECTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

DIVERS

(Article 13)

1. Échelle plate-forme : 1 350 \$ pour la première heure et 675 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
2. Échelle aérienne de 100 pieds et moins : 1 200 \$ pour la première heure et 600 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
3. Échelle aérienne de plus de 100 pieds 1 500 \$ pour la première heure et 750 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
4. Autopompe, toute capacité : 1 050 \$ pour la première heure et 750 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
5. Autopompe citerne ou citerne toute capacité : 1 050 \$ pour la première heure et 750 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
6. Véhicule du chef aux opérations et / ou du chef de division : 350 \$ pour la première heure et 200 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif exclut le conducteur.
7. Unité d'urgence, unité de réhabilitation, poste de commandement, unité ou véhicule spécialisé autre que ceux prévus précédemment : 400 \$ pour la première heure et 250 \$ pour chaque heure additionnelle, ce tarif inclut un opérateur.
8. Lavage des habits de protection individuelle ; 25 \$ par habit.
9. Simulateur de formation en utilisation d'extincteurs d'incendie : 250 \$ par jour, excluant les coûts du propane et les réparations à la charge du locateur.
10. Remise en hibernation d'un poteau incendie : 50 \$.

11. Le tarif horaire d'un pompier accompagnant les véhicules mentionnés aux paragraphes précédents est fixé à 100 \$ l'heure. Ce taux est fixé à 200 \$ l'heure aux dates suivantes : 24, 25, 26, 31 décembre et 1^{er} et 2 janvier. En tout temps, un minimum de 5 heures est facturé.

Ce tarif inclut les frais de remplacement du personnel.

12. Le tarif horaire d'un officier accompagnant les véhicules mentionnés aux paragraphes précédents est fixé à 150 \$ l'heure. Ce taux est fixé à 300 \$ l'heure aux dates suivantes : 24, 25, 26, 31 décembre et 1^{er} et 2 janvier. En tout temps, un minimum de 5 heures est facturé.

Ce tarif inclut les frais de remplacement du personnel.

13. Dans le cas des paragraphes 11 et 12, le temps facturé comprend la période de temps écoulé entre l'heure du départ des pompiers de la caserne et l'heure de leur retour à la caserne, à laquelle s'ajoute le temps requis pour la remise en état des équipements.
14. Tarification applicable pour la location par un particulier d'un camion citerne pour le transport de l'eau, à l'exception du remplissage de piscine : 150 \$ l'heure incluant un opérateur.
15. Tarification applicable pour le remplissage de bouteilles d'air respirable pour pompiers :
 - a. Bouteille de 2 216 psi : 7 \$
 - b. Bouteille de 3 000 psi : 8 \$
 - c. Bouteille de 4 500 psi : 9 \$
 - d. Bouteille de grande capacité de type « Cascade » 55 \$
 - e. Autres types bouteilles : 28 \$

ANNEXE "F"
DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
TARIFICATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS
(Article 16)

LOCATION DES ARÉNAS					
ENDROITS	CLIENTÈLE	JOURS	HEURES	TARIFS	
				Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Aréna de Lévis (secteur Lévis) Aréna André-Lacroix (secteur Lévis) Aréna municipal (secteur Saint-Romuald)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 16 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
			16 h à 23 h	145 \$ / h	160 \$ / h
			23 h à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
			16 h à 00 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			00 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Samedi	08 h à 22 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			22 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
Aquaréna (secteur Charny) Aréna B.S.R. (secteur Saint-Nicolas)	Générale	Lundi au jeudi	08 h à 16 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
			16 h à 23 h	145 \$ / h	160 \$ / h
			23 h à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Vendredi	08 h à 16 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
			16 h à 00 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			00 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Samedi	08 h à 22 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			22 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
		Dimanche	08 h à 21 h 30	145 \$ / h	160 \$ / h
			21 h 30 à 08 h	123,50 \$ / h	136,25 \$ / h
Aréna de Lévis	Commission scolaire	En tout temps		65 \$ / h	72,50 \$ / h
Aréna André-Lacroix				65 \$ / h	72,50 \$ / h
Aréna municipal	Commission scolaire	En tout temps		65 \$ / h	72,50 \$ / h
Aquaréna		En tout temps		65 \$ / h	72,50 \$ / h
Aréna BSR		En tout temps		65 \$ / h	72,50 \$ / h

ENDROITS	CLIENTÈLE	PÉRIODE	TARIFS	
			Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Tous les arénas	Organismes reconnus par la Ville de Lévis (après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Du 16 août au 30 avril	58 \$ / h	64 \$ / h
		Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15 août	87 \$ / h	96 \$ / h
	Population en général	Du 1 ^{er} mai jusqu'au 15 août	116 \$ / h	128 \$ / h
	Garderies	Avant 16h00	65 \$ / h	72,50 \$ / h
	Club Midget AAA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	98,60 \$ / h	102 \$ / h
	Club Junior AA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps	98,60 \$ / h	102 \$ / h
	Usagers de la programmation hors glace		75,40 \$ / h	83,10 \$ / h
	Écoles de sports de glace offertes par les organismes partenaires	Du 1 ^{er} mai au 15 août	87 \$ / h	96 \$ / h

LOCATION DES PISCINES			
ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Toutes les piscines intérieures et extérieures	Générale	63,50 \$ / h (note 1)	70 \$ / h (note 1)
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H et (note 1)	Voir annexe H et (note 1)
	Commission scolaire des navigateurs du lundi au vendredi de 8h à 16h	63,50 \$ / h (note 1)	70 \$ / h (note 1)
note 1: Plus les frais de surveillance, le cas échéant, avec animation au taux de 23 \$ / h et sans animation au taux de 22 \$ / h, en conformité avec le <i>Règlement sur la sécurité dans les bains publics</i> (c. S-3, r.3).			

LOCATION DE GYMNASES			
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Tous les gymnases simples (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	27 \$ / h	29,40 \$ / h
	Générale (pour un terrain de badminton)	12 \$ / h	13,20 \$ / h
	Générale (la moitié d'un gymnase simple)	15,70 \$ / h	17,25 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H
Tous les gymnases doubles (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	40,10 \$ / h	42,80 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H
Juvénat Notre-Dame	Générale	65 \$ / h	65,00 \$ / h
	Générale (la moitié d'un gymnase)	40 \$ / h	40 \$ / h
	Générale (gymnase de soccer intérieur)	135 \$ / h	135 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H

LOCATION DE TERRAINS DE SOCCER			
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Tous les terrains	Générale (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	27,20 \$ / h	30,90 \$ / h
	Générale (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	17,70 \$ / h	20,10 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique)	27,50 \$ / h	30,90 \$ / h
	Organismes reconnus par la Ville de Lévis dont l'utilisation est effectuée par des adultes (terrain à surface synthétique)	27,50 \$ / h	30,90 \$ / h
	Générale pour les non résidents (terrain à surface synthétique)	110 \$ / h	125 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (terrain à surface synthétique)	Voir annexe H	Voir annexe H
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum) (terrain à surface gazonnée)	21,10 \$ / h	24,00 \$ / h

LOCATION DE TERRAINS DE BALLE			
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS	
		Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Tous les terrains	Générale	27,20 \$ / h	30,90 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum)	21,10 \$ / h	24,00 \$ / h

LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS			
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	
		Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne)	Générale sans carte de membre	12 \$ / h / terrain	12 \$ / h / terrain
Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur)	Corporation publique ou privée	4,36 \$ / h / terrain	4,36 \$ / h / terrain
Parc des Plateaux	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit	Gratuit
Parc Soleil (secteur Saint-nicolas)			
Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny)			
Parc Champigny			
Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome)			
Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald)			
Parc Olympique			
Collège de Lévis			
(secteur Lévis)			

CARTE DE MEMBRE TENNIS			
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES)	
		Résident	Non résident
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne)	Carte de membre / saison (14 mai au 16 septembre)		
Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur)	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit	32 \$
	Enfant (11 ans à 17 ans)	32 \$	48 \$
Parc des Plateaux	Étudiant	42 \$	63 \$
Parc Soleil (secteur Saint-nicolas)	Adulte	67 \$	101 \$
Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny)	Couple	102 \$	153 \$
	Familliale	123 \$	185 \$
Parc Champigny	Carte de membre / 8 semaines (23 juillet au 16 septembre)		
Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome)	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit	
Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald)	Enfant (11 ans à 17 ans)	16 \$	
	Étudiant	21 \$	
Parc Olympique	Adulte	34 \$	
Collège de Lévis	Couple	52 \$	
(Secteur de Lévis)	Familliale	62 \$	
	La carte de membre est valide pour tous les terrains de tennis gérés par la Ville.		
	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit	

LIGUE DE TENNIS		
ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (TAXES INCLUSES)
Parc Ludger-Bastien (secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillette (secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (secteur Saint-nicolas) Parc Maréchal-Joffre (secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (secteur Lévis)	Participant à une ligue jeunesse Participant à une ligue adulte	Résident 10 \$ Non résident 15 \$ Résident 15 \$ Non résident 23 \$

LOCATION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES			
		TARIFS	
ENDROITS	CLIENTELE	Jusqu'au 31 août 2012	À compter du 1 ^{er} septembre 2012
Toutes les patinoires extérieures	Générale	22,90 \$ / h	26 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe H	Voir annexe H

LOCATION D'ÉQUIPEMENTS *		
ENDROITS	ÉQUIPEMENT	TARIFS
Centre de plein air de Lévis	Ensemble (skis et bottes)	13 \$ (moins de 2 heures)
		17 \$ (3 heures)
		21 \$ (journée)
	Skis	8 \$ (moins de 2 heures)
		10 \$ (3 heures)
		14 \$ (journée)
	Bottes	8 \$ (moins de 2 heures)
		10 \$ (3 heures)
		12 \$ (journée)

	Ensemble (planche à neige et bottes)	10 \$ (1 heure) 18 \$ (2 heures) 24 \$ (3 heures) 28 \$ (journée)
	Planche à neige	6 \$ (1 heure) 12 \$ (2 heures) 18 \$ (3 heures) 24 \$ (journée)
	Bottes	6 \$ (1 heure) 8 \$ (2 heures) 10 \$ (3 heures) 12 \$ (journée)
	Casques	3 \$ (moins de 2 heures) 4 \$ (3 heures) 5 \$ (journée)
* À l'achat d'un cours privé, un rabais est accordé sur la location d'équipement de ski et de planche à neige.		

Tarifs pour les coûts excédentaires des activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires		
	<i>Tarif régulier jusqu'au 31 août 2012</i>	<i>Tarif régulier À partir du 1^{er} septembre 2012</i>
Préposé à la clientèle	15,50 \$ / h	17,60 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	32,50 \$ / h	36 \$ / h

ANNEXE "G"
DIRECTION DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
TARIFICATION / LOCATION DE SALLES
(Article 16)

TARIFS APPLICABLES

Endroit	Secteur	Local	Tarif régulier jusqu'au 31 août 2012			Tarif régulier À partir du 1 ^{er} septembre 2012		
			Taux horaire		Frais fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Noëlla-Sévigny	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Élus	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Michaud	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École Ste-Hélène	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle droite	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle gauche	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Breakeyvillose	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	St-Louis	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin- Breakeyvillose	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin- Breakeyvillose (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle de conférence	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle de musique	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 2	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 3	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Aquaréna	Charny	Salle 4	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École sec.les Etchemins	Charny	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle d'aquarelle	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de dessin	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de peinture	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle de vitrail	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle polyvalente	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Charny	Salle 1	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)

Aquaréna	Charny	Salle 1 et 2	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Charny	Charny	Salle d'animation	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Agora	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc de la rivière	Charny	Chalet	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Parc Maréchal-Joffre	Charny	Chalet-Kiosque	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
École secondaire les Etchemins	Charny	Cafétéria	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Palestre	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charny	Auditorium (voir note 5 et note 8)	49,10 \$	+	- \$	51,80 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de réunion	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Aréna André-Lacroix	Lévis	Salle Gilles-Gonthier	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Aréna de Lévis	Lévis	Salle de réunion Mezzanine	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de création	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de relaxation	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École Charles-Rodrigue	Lévis	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École Pointe-Lévy (Polyvalente de Lévis)	Lévis	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École St-Joseph	Lévis	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle des arts	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de bien-être	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle d'exposition	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet du parc St-Laurent	Lévis	Salle	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	Lévis	Salle Nord	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	Lévis	Salle Sud	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre culturel	Lévis	Salle d'expression	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de danse	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	Lévis	Salle Nord et Sud	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 2 (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 et 2 (voir note 1)	22,50 \$	+	60 \$ (voir note 4)	25,50 \$	+	63 \$ (voir note 4)
École du Ruisseau	Lévis	Salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École de l'Auberivière	Lévis	Salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École Desjardins	Lévis	Salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École Notre-Dame	Lévis	Salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École secondaire Pointe-Lévy	Lévis	Auditorium (voir note 5 et note 8)	49,10 \$	+	- \$	51,80 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle de réunion	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$

École du Boisé	Pintendre	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École les Moussaillons	Pintendre	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle des patineurs	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre des loisirs	Pintendre	Salle du rez-de-chaussée (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Germain-Bilodeau	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Chalet Grandes Pointes	Saint-Étienne	Salle 1 Nord	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École Clé-du-boisé	Saint-Étienne	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École Plein-Soleil	Saint-Étienne	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A Alexis-Rouleau	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B Élisabeth-Bélanger	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle des fermières	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A-C Alexis-Conseil	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B-C Élisabeth-Conseil	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle C Conseil	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre multi fonctionnelle	Saint-Étienne	Salle Alexis-Conseil-Élisabeth	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Étienne-Baillargeon (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 3	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 (voir note 1)	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 2	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Chalet Tennis	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École de Taniata	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École la Rose-des-vents	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École l'Alizé	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Jean Chrysostome	Salle du haut (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle du bas	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle en bas	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 2 (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)

Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	21,90 \$	+	60 \$ (voir note 4)	24,80 \$	+	63 \$ (voir note 4)
École de Taniata	St-Jean Chrysostome	Salle récréative	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École la Rose-des-vents	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École l'Alizé	St-Jean Chrysostome	Salle des dîneurs	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Marcelline-Dubois	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Modeste-Demers	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Alice-Gingras	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Salle Céline-Fréchette	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École Clair-Soleil	Saint-Nicolas	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École la Martinière	Saint-Nicolas	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de conférence	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8B (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Chalet Jean-Dumets	Saint-Nicolas	Salle polyvalente (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
École du Grand Voilier (Pavillon St-Laurent)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École du Grand Voilier (Pavillon des Hirondelles)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
Presbytère Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Toutes les salles	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Aréna BSR	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Érablière (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8A-8B (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières et Érablière (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
École l'Odyssée	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Hall d'entrée	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Coteau-Chevreuil	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Guides	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle scouts	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École la Ruche	Saint-Rédempteur	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière (voir note 1)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Pionniers	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)

Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Faubourg	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle conférence	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle St-Denis	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Chutes (Chaudière et Bourgeois) (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Deux- Rives (St-Denis et Faubourg)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre des loisirs Quatre-Saisons	Saint-Rédempteur	Salle (voir note 1)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois+ Faubourg+St- Denis	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière+ Bourgeois+Faubo urg (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Le Carrefour	21,90 \$	+	60 \$ (voir note 4)	24,80 \$	+	63 \$ (voir note 4)
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle la passerelle (voir note 2)	17,70 \$	+	- \$	20,20 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle de réunion	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
Chalet de tennis	Saint-Romuald	Salle	18,40 \$	+	- \$	20,90 \$	+	- \$
École secondaire de l'Aubier	Saint-Romuald	Salle classe	19,00 \$	+	- \$	21,20 \$	+	- \$
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle polyvalente (voir note 2)	19,60 \$	+	25 \$ (voir note 4)	22,40 \$	+	26 \$ (voir note 4)
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle du Conseil (voir notes 1 et 3)	20,20 \$	+	50 \$ (voir note 4)	22,90 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Juvénat	Saint-Romuald	Salle classe	20,00 \$	+	- \$	20,00 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle Maurice- Chamberland (voir note 1)	20,80 \$	+	50 \$ (voir note 4)	23,70 \$	+	52 \$ (voir note 4)
Juvénat	Saint-Romuald	Salle conférence ou pastorale	35,00 \$	+	- \$	35,00 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon du Méandre)	Saint-Romuald	Salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École du Grand-Fleuve (Pavillon Maria-Dominique)	Saint-Romuald	Grande salle	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Agora (voir note 6)	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Cafétéria	23,40 \$	+	- \$	25,70 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle de musique	35,00 \$	+	- \$	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle du pavillon	35,00 \$	+	- \$	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salon des sportifs	35,00 \$	+	- \$	35,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle multifonctionnelle	40,00 \$	+	- \$	40,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Cafétéria	14,00 \$	+	495,00 \$	- \$	+	495,00 \$
Juvénat	Saint-Romuald	Auditorium (voir note 7 et 8)	50,00 \$	+	- \$	50,00 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Stationnement	- \$	+	250,00 \$	- \$	+	250,00 \$
Juvénat	Saint-Romuald	Terrain extérieur	10,00 \$	+	- \$	10,00 \$	+	- \$

Note 1 : Location de la cuisinière : 25 \$ en sus
 Note 2 : Inaccessible au public
 Note 3 : Inaccessible au public à l'exception de la célébration de la cérémonie du mariage
 Note 4 : Frais non exigibles aux cours et ateliers
 Note 5 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs ainsi que le coût relatif à la climatisation de l'auditorium s'ajoutent au tarif régulier.
 Note 6 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs s'ajoute au tarif régulier
 Note 7 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par le Juvénat Notre-Dame s'ajoute au tarif régulier
 Note 8 : Les frais de droits d'auteurs de la SOCAN s'ajoutent au tarif régulier

Tarifs pour les coûts excédentaires des activités spéciales nécessitant des dépenses		
	<i>Tarif régulier jusqu'au 31 août 2012</i>	<i>Tarif régulier À partir du 1^{er} septembre 2012</i>
Préposé à la clientèle	15,50 \$ / h	17,60 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	32,50 \$ / h	36,00 \$ / h